

MAIRIE DE BROUCHAUD Dordogne

24210 BROUCHAUD

Tél : 05 53 05 53 05 37 47 Email : mairie.brouchaud@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize et le 21 janvier à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de la Commune de BROUCHAUD dûment convoqué s'est réuni en **SESSION ORDINAIRE**, à la Mairie sous la présidence de Mme Christel POURCEL Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13/ 01/ 2016

Nombre Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 8

Nombre de Conseillers présents : 6

Absent(s) excusé(s) : Dominique THIOULET Procuration à Alain BUISSON ; Claudia CAPRON

Absent(s) :

Etaient présents : Mrs et Mmes POURCEL-WERNET- BONIFACE- PLUQUET- LEGROS-BUISSON

A été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT) : Dominique BONIFACE .

05/2016

OBJET : Tarifs concessions cimetière communal

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir les tarifs pour les concessions du cimetière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, des tarifs suivants :

- Terrains concédés pour 30 ans : 35 € par m²
- Terrains concédés pour 50 ans : 60 € par m²

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La Maire, sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ; Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Transmis en Préfecture
En Mairie, le 27/01/2016

Et de la publication le : 27/01/2016
Certifié exécutoire le :



Christel POURCEL,
Maire.